

### Article 31 du Règlement

des centrales nucléaires du Canada, dont aucune ne se situe dans ma circonscription.

Plus tôt cette semaine, un représentant d'Énergie atomique du Canada est venu à mon bureau pour me présenter la série que voici de documents fort bien conçus et très intéressants qui expliquent en détail en quoi consiste ce projet.

Mes employés m'ont dit que ce genre de séances d'information sont monnaie courante. Je m'oppose cependant à pareille initiative, compte tenu du fait qu'un groupe de travail environnemental indépendant a été mis sur pied pour étudier ce projet. Soit dit en passant, ce groupe n'a pas encore amorcé ses travaux.

Je trouve inacceptable qu'un ministère puisse devancer en quelque sorte le signal du départ en faisant de la promotion aux frais des contribuables. Nul doute que le ministre de l'Environnement tient à ce que ces études environnementales soient faites en toute équité et indépendance.

Monsieur le Président, vous vous êtes déjà prononcé sur un cas semblable de publicité. Vous voudrez peut-être examiner celui-ci.

\* \* \*

### LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, dans la décision qu'elle a rendue en août dans la cause opposant CN-CP à la compagnie de téléphone du gouvernement albertain, la Cour suprême a clairement décidé que le CRTC avait compétence pour régir toutes les compagnies de téléphone qui participent au réseau Telecom Canada, y compris les trois compagnies des Prairies.

Les modifications à la Loi sur les chemins de fer proposées hier ne changeraient rien aux services, ni à la tarification, ni à la propriété. Elles ne font que donner suite aux décisions des tribunaux en prévoyant une structure nationale cohérente de réglementation qui relèverait du CRTC.

Le ministre des Communications a dit hier que son objectif était de garantir l'accès universel à des services de base et ce, à des prix abordables, dans le respect des différences régionales. Il a ajouté qu'il veillerait à ce que tous les Canadiens, notamment dans les zones rurales, aient accès à des services de qualité.

Les ruraux des Prairies comptent que le ministre tiendra ses engagements en ayant recours à des mesures justes et équitables.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Superior):** Monsieur le Président, le 10 octobre, Postes Canada a adressé aux députés des circonscriptions des régions du nord du Canada, y compris des Territoires du Nord-Ouest, une lettre les informant qu'une hausse énorme et insensée de 32 p. 100 des tarifs postaux entrera en vigueur après l'avis réglementaire de 30 jours.

Ce faisant, Postes Canada sacrifie la qualité de vie des habitants des régions éloignées pour faire des bénéfices. La lettre dit: «La Société canadienne des postes exploite une entreprise et, à ce titre, elle ne peut pas fonctionner à perte.»

Le Canada est un très grand pays. Chaque citoyen mérite un traitement égal et a droit à des services de qualité comme ceux que Postes Canada peut lui assurer.

La société abandonne manifestement les autochtones et les habitants du Nord. Le gouvernement veut-il réduire son déficit en faisant écoper les moins nantis? Qu'essayez-vous de faire aux habitants du nord de l'Ontario et du nord du Canada?

\* \* \*

### LE GAZ NATUREL

**M. Doug Fee (Red Deer):** Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement à l'inauguration officielle de la station de compression de Schrader Creek, qui relève de la division de transport du gaz de la Nova Corporation d'Alberta. Cette station située dans la région de Caroline dessert trois grands gazoducs qui acheminent vers les marchés du gaz naturel à combustion propre et efficace.

Nova est reconnue, partout en Alberta, comme un bon employeur et une entreprise qui s'intéresse aux communautés qu'elle dessert. La nouvelle station est conçue selon les techniques les plus récentes afin d'améliorer le rendement des opérations, d'augmenter la sécurité des employés et de protéger l'environnement avoisinant.

Nova mérite des félicitations pour avoir fait cet investissement en faveur de la santé et de la sécurité de son personnel et pour sa confiance dans l'économie canadienne, qui va faire de cet investissement une initiative avantageuse pour la société comme pour le pays.